

CPTS AUTOUR DU BOIS
(Communauté Territoriale des Professionnels de Santé)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

3 rue Segond
94300 VINCENNES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Ce rapport comprend 17 pages)

C.P.T.S. AUTOUR DU BOIS (Communauté Territoriale des Professionnels de Santé)

Siege social : 3 rue Segond 94 300 VINCENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association loi 1901 du CPTS (Communauté Territoriale des Professionnels de Santé) relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport ».

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Changements de méthode » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements comptables 2022-06 du 22 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Ceux-ci n'appellent pas de remarque particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mai 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

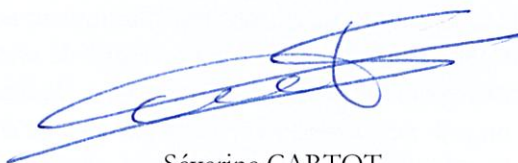
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VIROFLAY, le 26 mai 2026

SOLSEQUIA FINANCE



Séverine CARTOT

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan Association

CPTS AUTOUR DU BOIS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 28/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 515	738	777	0,13	1 282	0,42
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 515	738	777	0,13	1 282	0,42
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	170		170	0,03		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	119 500		119 500	20,15	185 250	60,09
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	472 315		472 315	79,65	120 579	39,11
Charges constatées d'avance	206		206	0,03	1 198	0,39
TOTAL (II)	592 190		592 190	99,87	307 027	99,58
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	593 705	738	592 968	100,00	308 309	100,00

CPTS AUTOUR DU BOIS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 28/04/2026

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:			
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau		235 948	154 064
Résultat de l'exercice		123 819	81 884
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
-Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donation			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
-Ecart de réévaluation			
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
-Provisions réglementées			
-Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)		359 767	235 948
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
TOTAL (II)			
FONDS DEDIÉS			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		16 801	61 934
Autres		10 150	10 428
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		206 250	
TOTAL (IV)		233 201	72 361
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF		592 968	308 309
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser :			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

CPTS AUTOUR DU BOIS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 28/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services					3 760	100,00	-3 760	-100,00
Montants nets produits d'expl.					3 760	100,00	-3 760	-100,00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			394 500	98,65	391 500	N/S	3 000	0,77
Cotisations			3 830	0,96			3 830	N/S
(+)-Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			1 560	0,39			1 560	N/S
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			399 890	100,00	391 500	N/S	8 390	2,14
Total des produits d'exploitation (I)			399 890	100,00	395 260	N/S	4 630	1,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			399 890	100,00	395 260	N/S	4 630	1,17
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			399 890	100,00	395 260	N/S	4 630	1,17
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			2 253	0,56	82 690	N/S	-80 437	-97,27
Services extérieurs			5 754	1,44	23 958	637,18	-18 204	-75,97
Autres services extérieurs			148 827	37,22	118 456	N/S	30 371	25,64
Impôts, taxes et versements assimilés			1 039	0,26	91	2,42	948	N/S
Salaires et traitements			82 392	20,60	52 153	N/S	30 239	57,98
Charges sociales			35 295	8,83	35 793	951,94	-498	-1,38
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

CPTS AUTOUR DU BOIS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 28/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	505	233	272	116,74
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
.Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	8	1	7	700,00
Total des charges d'exploitation (I)	276 071	313 376	-37 305	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	276 071	313 376	-37 305	-11,89
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	123 819	81 884	41 935	51,21
TOTAL GENERAL	399 890	395 260	4 630	1,17
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes Associations 2025

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité

L'Association CPTS Autour du Bois a pour objet de renforcer la coordination entre les acteurs de santé du territoire afin d'améliorer l'accès, la qualité et la continuité des soins.
Elle oeuvre à structurer l'exercice coordonné, à développer des actions de prévention et à favoriser la formation et la communication entre professionnels et usagers.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 592 967,52 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 123 818,52 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/03/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Les subventions attribuées par la CPAM dans le cadre de l'accord conventionnel d'interprofessionnel couvrent une part de fonctionnement et une part pour chacune des missions déployées incluant une part fixe et une part variable
selon le niveau d'intensité des actions engagées et de la réalisation des objectifs fixés.



Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires en nature :

- le matériel : 2 KE
- les locaux dont le loyer est estimé à 3,5 KE.



Annexes Associations 2025 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 515			1 515
Immobilisations financières				
TOTAL	1 515			1 515

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	233	505		738
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	233	505		738
TOTAL GENERAL (I+II)	233	505		738

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	170
Subventions/financements	119 500
Autres produits à recevoir	
TOTAL	119 670



Annexes Associations 2025 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF***Fonds propres*

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	154 064		81 884		235 948
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	81 884	81 884			123 819
Dont générosité du public					
Situation nette	235 948	81 884	81 884		359 767
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	235 948	81 884	81 884		359 767
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		235 948
SOLDE		235 948

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 801	16 801		
Dettes fiscales et sociales	10 150	10 150		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	206 250	206 250		
TOTAL	233 201	233 201		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	15 010
Dettes fiscales et sociales	6 210
Autres dettes	
TOTAL	21 220



Annexes Associations 2025 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres		
TOTAL	1	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5.280 E.

